



# giro.com

JANVIER  
2012

## LES VOEUX DU MAIRE

*Les vœux, chaque début d'année, nous nous adressons des vœux de santé, bonheur, prospérité, succès, ... Certains ne veulent y voir qu'une forme de superstition. Nos vœux sont l'expression de notre tradition, notre culture, nos coutumes. Ils traduisent une attention particulière à toutes celles et ceux qui nous sont chers, pour qui nous avons de l'estime. 2012 : la situation économique qui s'annonce entraînera inévitablement pour certains d'entre nous, toujours trop nombreux, une dégradation de leur situation sociale. Face à cette situation, nous avons le choix entre plusieurs comportements. Nous pourrions, par lassitude, déception, découragement, nous inscrire dans ce comportement de vie dit celui des 3 petits singes : "Ne rien voir, ne rien entendre, ne rien dire". Il est aussi dit être celui des singes de la sagesse parce qu'il signifierait : Ni voir, ni entendre, ni dire le mal. Mais, dans la tempête, il pourrait aussi traduire un refus de monter sur le pont, devenir un refuge derrière une pseudo sagesse pour ne pas s'engager, ne pas s'investir. Il est des situations où, plus que jamais, un comportement mérite d'être une ligne de conduite. Il va certes demander des efforts mais, il sera aussi celui dont nous serons fiers plus tard et, plus encore, rendra nos enfants fiers de nous : la Solidarité. Emile Durkheim considéré comme le père de la sociologie nous rappelle que : « Pour qu'une société existe, il faut que ses membres éprouvent de la solidarité les uns envers les autres. » La solidarité, c'est le lien moral qui unit les individus, elle est le ciment de la cohésion sociale. La solidarité rend à chacun, voire consolide sa dignité. Pour chacun d'entre nous, recevoir, mais aussi donner, sous des formes différentes, traduira l'adhésion à cette règle de la cohésion sociale : la solidarité. Il y a des "moments de vérité" dans la vie, nos réponses, ce sont elles qui nous disent qui nous sommes.*

**A toutes et à tous : tous mes vœux de santé, bonheur, prospérité et succès dans vos engagements futurs.**

**Jean LEFEVRE**

## EXCELLENTE SANTE

**Avec 17 adhérents**, dont 9 compétiteurs réguliers, la Société de Tir de Giromagny a réussi à décrocher 86 médailles individuelles et 28 coupes en équipes au cours de la saison écoulée. Le dynamique Président Laurent SARAZIN, fier de ces résultats, ajoute malicieusement : « Nous avons également obtenu 11 qualifications aux Championnats de France et nous avons été élu "club de l'année" par la Ligue de Tir de Franche-Comté ».

**Il est vrai** que les tireurs de Giromagny ont pris l'habitude, depuis longtemps déjà, de présenter un bilan sportif très étoffé, preuve de la constance et de la qualité de leurs prestations qui leur a permis d'être cette année le deuxième club de Franche-Comté sur 52.

**L'équipe "armes anciennes"**, galvanisée par les bons résultats obtenus la saison dernière est plus motivée que jamais et espère bien qualifier une équipe aux championnats de France la saison prochaine.

**La société de tir** dispose actuellement de deux installations : la première permet aux tireurs de s'entraîner à 25 m. et la seconde, un stand 10 m. couvert, malheureusement voué à disparaître à moyenne échéance suite à la construction du nouveau centre socioculturel de la Haute Savoureuse. Une situation qui ne laisse bien entendu pas indifférentes la commune de Giromagny et la Communauté de Communes.

**Lionel FAJVRÉ**



## SECURITE

**Lors du premier conseil** de l'année scolaire 2011-2012 de l'école Docteur Benoît, les parents d'élèves et les enseignants ont demandé que soit réétudié le problème de la sécurité des enfants dans la rue Warnod. Pour cette rue, un arrêté du maire stipule que la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h et que les piétons sont prioritaires.

**Les représentants** des parents d'élèves constatent que la vitesse de 20 km/h est largement dépassée régulièrement, que le stationnement des véhicules est anarchique, que des demi-tours sont effectués au milieu

des enfants, que la priorité des piétons n'est pas respectée. Les élèves sont donc en danger.

**Les enseignants** conduisent leurs classes à la salle sportive en passant par la rue Warnod. Ils rapportent que nombre d'automobilistes utilisent cette rue comme un raccourci entre le Faubourg d'Alsace et la rue de Schwabmünchen, dans les deux sens et ceci à des vitesses élevées dans une rue qui comporte un virage à angle droit et deux entrées avec une visibilité réduite. Plus d'une fois, les classes ont été mises en danger.

**Les propositions** ont été nombreuses et l'ordre du jour du conseil d'école étant important, les délégués de la commune ont proposé que le 6 décembre 2011 se tienne en mairie une commission spécifique sur ce sujet.

**Les représentants** des parents d'élèves ont préparé un questionnaire à l'intention des parents.

**Lors de la réunion** du 6 décembre 2011, il a été fait état du résultat de l'enquête auprès des parents ; quatre propositions étaient faites : ne rien faire ; mise en sens unique de la rue ; interdiction de la rue sauf aux riverains ; et interdiction aux bus. 58 parents ont répondu (63%).

**Les réponses** étaient plutôt en faveur d'une mise en sens unique de la rue et d'une interdiction aux bus.

**Après examen** des difficultés et inconvénients de chaque proposition : (le sens unique va augmenter la vitesse, l'interdiction sauf aux riverains sera une perte de temps pour les parents... etc), les personnes présentes ont recentré le

débat sur l'objectif prioritaire : la sécurité des enfants dans leurs déplacements en toutes circonstances et elles se sont demandé quelle solution apportait la sécurité maximale.

**C'est l'interdiction** de la rue à tous les véhicules avec exception pour les riverains qui a recueilli une très large majorité. Une période d'essai débutera pendant la période hivernale dès réception des panneaux (Sens interdit sauf riverains et services). Un arrêté du Maire validera cette décision.

**Les bus** se gareront aux emplacements réservés, les automobilistes pourront utiliser le parking et les places de stationnement situés avenue de Schwabmünchen.

**La commune** embauchera une personne pour faire traverser les enfants sur le passage sécurisé de l'avenue de Schwabmünchen.

**La commission** fera un bilan au 20 mars 2012.

**Jacques COLJN**

## UNE SAISON EN OR



**Habitant à Giromagny** depuis six mois et employé chez ULTRALU comme dessinateur projeteur Pascal HENON, à 48 ans, a fait du "développé couché" sa spécialité.

**Après une longue absence** sur les plateaux de force athlétique Pascal a repris du service il y a trois ans en s'entraînant au GIRO MUSCU avec l'aide de Michel PY, responsable de la salle.

**Après deux saisons** "d'échauffement" en régional pour "remettre le pied à l'étrier", il décide en 2011 de participer au championnat vétérans "RAW" où il obtient une qualification pour les championnats de France. Lors de la finale à Bénéstreff il remporte le titre national tout en décrochant un record de France avec une barre à 180 kg et un passeport pour les championnats d'Europe à Eger en Hongrie le 12 juin.

**Face à la concurrence** internationale en catégorie "moins de 110 kg" le moral du Giromagnien est indestructible et au troisième essai il tente et décroche le record d'Europe avec une barre à 180.5 kg. Le voilà qualifié pour le championnat du monde organisé début novembre à Limerick en Irlande.

**La catégorie** des "moins de 125 kg" est très relevée avec 6 athlètes qui ont fait le déplacement pour jouer le titre. Le premier essai à 170 kg est validé pour le Giromagnien, son concurrent direct est à 165 kg, tandis que les quatre autres athlètes essuient un échec. Au deuxième essai, 180 kg montent sans sourciller alors que le second athlète en échec avec 172.5 kg prend du retard et que les quatre autres trop gourmands sur les barres demandées voient de nouveau leur barre refusée. Au 3<sup>ème</sup> essai Pascal n'ayant plus rien à perdre tente une barre à 185 kg qui lui assurerait le titre mondial et le record du monde de la catégorie. La barre vole avec même une marge surprenante et il sort du plateau les bras au ciel conscient de l'exploit qu'il vient de faire. Pendant ce temps le second à bout de force monte difficilement 172.5 kg tandis que le reste de la catégorie essuie un troisième échec.

**En 2011**, avec trois titres et trois records, Pascal Hénon a donc tout enlevé sur son passage. Même si c'est un sport où on ne roule pas sur l'or, les médailles brillent d'un bel éclat autour du cou de notre concitoyen.

**Philippe SJMONJN**

## EXIT NOS 2 SAPINS

**Le théâtre des 2 sapins**, déjà fermé depuis quelques mois dans le cadre des travaux préparatoires à la construction du Centre Socioculturel de la Haute Savoureuse (qui englobera son bâtiment) a perdu en décembre ses célèbres 2 sapins, pour cause d'incompatibilité avec le plan de construction. L'un d'entre eux n'est toutefois pas encore totalement parti puisqu'il préside aux décora-

tions des fêtes au square du Paradis des Loups.

**Le théâtre** n'est pas totalement parti non plus puisqu'une partie des spectacles a pris un chemin itinérant dans les différentes communes de la CCHS et à l'espace Louis Jouvét de Belfort. Les dates et les lieux de spectacle seront indiqués dans notre agenda mensuel.

**Christian CODDET**

## QUI ETES VOUS, JOSETTE DESBOIS ?



**Je suis maman** de 2 filles, de 23 et 10 ans. Nous habitons Giromagny depuis 25 ans. Mon mari a trouvé du travail dans une menuiserie et nous avons quitté Belfort pour venir nous installer ici. Je me suis occupée de mes parents, qui avaient des problèmes de locomotion, jusqu'à leur mort. Je sais donc que les enfants ne sont pas toujours disponibles pour accompagner leur père ou leur mère dans leurs déplacements au quotidien.

### **Quel est votre projet ?**

Avec l'expérience que j'ai eue avec mes parents, j'aimerais accompagner les personnes à mobilité réduite dans leurs déplacements qu'il leur est difficile d'effectuer seules, pour les aider à faire leurs courses, les conduire chez leur médecin ou à tout autre endroit où elles souhaiteraient aller.

### **Comment comptez-vous effectuer ces déplacements ?**

Avec le véhicule des personnes demandeuses si elles en ont un, ou avec ma propre voiture.

### **Quelle est la contrepartie de ce service ?**

Les bénéficiaires pourront me rémunérer à l'aide du chèque emploi service.

### **Où peut-on vous contacter ?**

A mon domicile : 2 quartier des Moraines à Giromagny. Téléphone: 06 10 39 44 59.

**Koko MANÇA**

## A D I E U R A Z V A N

**Citoyen d'honneur** de la ville de Giromagny, Razvan STEFANESCU, professeur de français à Slanic-Moldova, s'est éteint le 7 juin dernier à l'âge de 60 ans.

**Rappelons** que c'est en avril 1990, à la chute du régime de Ceaucescu, qu'un groupe de nos concitoyens (Christine DUPAIN, Pascal FAIVRE, René JEANMOUGIN, Jean-Michel LAMBERT, Louis PATA, Philippe SPECK) s'est rendu à Slanic-Moldova pour apporter vivres, vêtements et réconfort à la population. De cet événement est née l'association Solid'amitié qui a entretenu les échanges avec la Roumanie, contribuant ainsi à la préparation de son entrée dans la Communauté Européenne.

**Lors de la réception** d'une délégation de Slanic-Moldova en

mairie, en mars 2010, le maire Gilles ROY a souligné la tradition d'accueil de notre commune qui remonte jusqu'au XVI<sup>ème</sup> siècle avec l'implantation de nombreuses familles venues d'Europe centrale pour développer l'activité minière.

**A cette occasion**, Razvan STEFANESCU avait été fait citoyen d'honneur de notre ville en reconnaissance des projets qu'il avait menés, depuis la Roumanie, pour le rapprochement de nos deux collectivités.

**Homme cultivé** et amoureux de la langue française, Razvan forçait l'admiration par ses connaissances et sa grande curiosité. Nous garderons en mémoire son humour, sa bonne humeur et toute l'énergie dont il a fait preuve.

**Christian CODDET**

## R I G U E U R H I V E R N A L E

**Un arrêté du maire**, Jean LEFEVRE, (N°5781) du 10 novembre 2011, précise la réglementation applicable sur tout le ban communal pendant la période du 15 novembre au 15 mars de chaque année.

**En premier lieu**, les riverains doivent participer au déneigement (arrêté 2916 du 15 octobre 1999) et sont tenus d'assurer une circulation piétonne en toute sécurité devant leur maison en dégagant les trottoirs jusqu'au caniveau afin de faciliter l'écoulement de l'eau ; s'il n'existe pas de trottoir, le dégagement devra se faire sur une largeur de 1 m à partir du mur de façade ou de la clôture. En outre, pendant les gelées, il est interdit de verser de l'eau sur la voie publique.

**Les occupants** des maisons contiguës à la voie publique doivent tout mettre en œuvre pour éviter le glissement de la neige des toitures sur la voie publique et en cas de glissement intempestif, procéder au retrait des chutes. Aux cas où ces travaux seraient confiés à un tiers, une autorisation de voirie devra être demandée en mairie. Par ailleurs il est formellement interdit de rejeter la neige ou la glace sur la voie publique.

**En vue de faciliter** le déneigement, les portails et clôtures donnant sur la voie publique doivent être conçus pour résister aux opérations de déneigement ou être déposés en période hivernale ; en cas de non respect de ces consignes la commune ne pourra pas être tenue pour responsable des dégâts occasionnés.

**Durant toute la période** précitée, le stationnement de tout véhicule en un même point sur la voie publique ou ses dépendances ne doit pas excéder 24 heures. Par ailleurs, selon les panneaux apposés, le stationnement des véhicules est interdit de 20H00 à 8H00, alternativement par moitiés les jours pairs et les jours impairs, sur le parking derrière la mairie et sur la place des Mineurs. En outre, dans la rue de l'Eglise, le stationnement est interdit du côté du square du Souvenir.

**En cas de neige** ou de verglas, tous les véhicules circulant rue des Châtaigniers, rue du quartier Mutin, rue des carrières et rue du Mont Jean devront être munis d'équipements spéciaux (chaînes, pneus "neige") et la circulation des piétons sera formellement interdite dans l'escalier des Franciscains.

## GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers : 18

SAMU : 15

EDF : 08 10 33 32 25

GDF : 08 10 43 30 25

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

CCHS assainissement: 03 84 27 15 98

Pharmacie : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

## BREUVES

### Solutions

Problèmes de consommation, d'ar-ranaque, d'endettement, ... la Confédération Syndicale des Familles assure une permanence tous les premiers mardis de chaque mois à Giromagny au 21 du Quartier des Vosges. Renseignements au 09 72 90 35 83 ou au 06 88 30 51 78.

### Générosité

La mise en place et l'enlèvement des chalets du marché de Noël ont été effectués par les services techniques de la ville avec la contribution gracieuse de Laurent PISCHOFF et de ses moyens techniques de transport, ce qui mérite bien un grand merci public pour cette contribution généreuse à l'animation commerciale de notre cité.

### Réorganisation

A compter du 1<sup>er</sup> janvier, la collecte des ordures ménagères sera réduite à une tournée par semaine, fixée au mardi matin. Il est rappelé à cette occasion que les bacs doivent être sortis la veille (et pas avant), qu'ils doivent être conformes (bacs gris à couvercle de couleur bordeaux) et que ces bacs doivent être présentés avec un couvercle fermé, sans débordement.

**Christian CODDET**

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur:  
<http://www.giromagny.fr>

Mise en page

**Christian CODDET**

Direction de la publication

**Jean LEFEVRE**

Imprimé en 1800 ex. par SELECTA  
N° 120 - Dépôt légal 01-2012

## EN JANVIER ...

**Dimanche 8** : # Assemblée générale de l'UNC-AFN en salle des fêtes de la mairie à 10H00.

**Vendredi 27** : # "Si la terre ...", Chansons pour enfants, à la salle

communale de Lachapelle-sous-Chaux à 19H30, par le théâtre du Pilier ;

# Conseil municipal en salle de réunion de la mairie à 19H00.

## NOEL A L'ECOLE

Le Père Noël communal est passé mardi 13 décembre à la maternelle Chantoi-

seau. Il a apporté des cadeaux pour les classes et des friandises aux élèves.



## TRIBUNE LIBRE

**Un texte de Bernard Riquelme** (Entreprise Bernard Propreté).

**J'ai pris récemment** connaissance d'un article consternant paru dans le "GIRO-PH@RE" édition "été 2011" intitulé « Le budget est arrivé et il est costaud ... »

**Une longue liste** de reproches cherche à faire croire que la commune dépenserait trop et mal. En remarque d'ordre général il me semble qu'il aurait été honnête, pour que le lecteur se fasse une juste appréciation de la gestion des finances communales, de mentionner, voire de souligner, que toutes les dépenses communales ont été et sont financées depuis plusieurs années sans augmentation des taux de la fiscalité locale.

**Mais parmi** certaines contre-vérités, exagérations et outrances polémiques qui accompagnent toujours toute publication d'opposition, j'en relève une qui indirectement met gravement en cause les artisans et commerçants en général et mon entreprise en particulier : « **frais de nettoyage des locaux à 17 000 €, pourquoi faire appel à la sous-traitance pour ce montant ?** ». Elle sous-entend évidemment qu'il serait de bonne gestion et moins coûteux pour la commune d'embaucher du personnel pour assurer les travaux de nettoyage des locaux.

**Si de plus en plus** de collectivités ont recours aux entreprises pour ce genre de travaux, c'est qu'elles y trouvent au final des intérêts financiers et de performances. Je signalerai par exemple que les prestataires fournissent machines, matériel et produits de nettoyage et qu'ils peuvent réaliser des tâches qui seraient interdites aux agents communaux, que les collectivités locales sont déchargées de la gestion des absences, des congés, de l'organisation et de la surveillance de la qualité du travail de son personnel, qu'elles sont exonérées des problèmes de sécurité des leurs agents (travail en hauteur...), quelles peuvent changer de prestataire si le travail ne convient pas...

**Si par les thèmes** régulièrement développés dans cette publication le rédacteur est bien dans un rôle, hélas sans nuance, d'opposant à la majorité municipale, cela ne l'autorise ni à mettre en cause mon entreprise – ce d'autant que mes personnels intervenant sur la commune résident à Giromagny – ni à attaquer insidieusement, régulièrement et avec insistance les professionnels qu'ils soient commerçants ou artisans : hier entreprises de déneigement, aujourd'hui entreprises de nettoyage.... et demain... ?